

Thibault THOMAS 34 9

De: bureau.gf1a-teletd@dgfip.finances.gouv.fr
Envoyé: vendredi 16 janvier 2015 07:23
À: THIBAULT.THOMAS34@NEUF.FR
Objet: Identifiants d'accès à la déclaration en ligne des données des formulaires DAS2 pour la campagne 2015

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

Accès aux services en ligne des tiers déclarants sur le site impots.gouv.fr

Madame, Monsieur,

En 2014, vous avez transmis à l'administration fiscale, pour votre propre compte ou pour celui d'un tiers, la déclaration des honoraires (DAS2).

Afin de faciliter vos obligations déclaratives, la direction générale des finances publiques vous offre la possibilité de déclarer en ligne les sommes versées à vos bénéficiaires (1 seul envoi de 30 bénéficiaires maximum).

Pour accéder à ce service, il convient de vous rendre sur le site impots.gouv.fr, rubrique Professionnels > Accès spécialisés > Tiers déclarants > Service en ligne > Accès à la déclaration en ligne des données (EFI).

http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/professionnels.applications?espld=2&pageId=prof_app_tiersdeclarants&sfid=2450

Vous serez alors invité à saisir votre identifiant et votre mot de passe :

IDENTIFIANT :	378798995
MOT DE PASSE :	cc7qhtr6

Après cette étape d'identification, un formulaire de saisie en ligne vous sera proposé. Il ne vous restera plus qu'à remplir votre déclaration DAS2.

Une fois la saisie terminée, un simple clic vous permettra d'envoyer les données directement, de manière sécurisée, à l'administration fiscale.

Important : conservez précieusement vos identifiants pour accéder à notre service toute pendant la campagne 2015.

Si vous êtes un cabinet comptable ou d'avocats, vous pouvez utiliser ces identifiants pour tous vos clients.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à nos services de déclaration en ligne.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

La direction générale des finances publiques

Recommandations

Pour votre sécurité, nous vous recommandons de ne jamais répondre à un e-mail vous demandant vos coordonnées personnelles.

[IMPOTS.GOUV.FR](http://impots.gouv.fr) EST UN SITE DU MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS.